

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle.
Prix de l'abonnement : 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

LOCLE, LE 15 MAI 1873.

Association internationale des Travailleurs. — Fédération jurassienne.

Circulaire aux Sections.

Compagnons,

Conformément à la résolution prise par le Congrès jurassien tenu à Neuchâtel les 27 et 28 avril dernier, la Section des graveurs et guillocheurs et la Section centrale du Locle, se sont réunies pour nommer le nouveau Comité fédéral ; nous vous donnons ci-après les noms des compagnons qui en font partie, et les fonctions qu'ils y occupent :

Pindy, Louis, secrétaire correspondant ;
Floquet, François, administrateur du journal ;
Roos, Adolphe, secrétaire des séances ;
Châtelain, Alexandre, caissier du Comité ;
Spichiger, Auguste, archiviste.

Le nouveau Comité entre donc en fonctions aujourd'hui 7 mai 1873, et décide de vous adresser immédiatement les recommandations suivantes :

1° Nous invitons toutes les Sections à nous informer d'ici au 30 mai courant si elles acceptent les résolutions du Congrès de Neuchâtel telles qu'elles ont été votées par leurs délégués, ou si elles croient devoir y apporter quelques modifications ;

2° A centraliser entre leurs mains, et à adresser dans le plus bref délai possible au compagnon Floquet, le supplément de fr. 0,20 centimes par chaque abonné, pour le numéro du *Bulletin* contenant le compte-rendu du Congrès ;

3° Et nous insisterons tout particulièrement sur ce point :

Que chaque Section adresse au Comité fédéral d'ici au 30 mai courant les noms de tous ceux de leurs membres qui consentent à s'abonner du 1^{er} juillet au 31 décembre 1873 dans les conditions votées au Congrès, c'est-à-dire le *Bulletin* paraissant toutes les semaines et son coût total réparti également entre tous les abonnés.

Ce recensement nous est nécessaire dans le délai indiqué afin que nous puissions avant le 1^{er} juillet informer chaque abonné de la somme qu'il aura à payer pour recevoir le journal.

Nous désirons que tous les membres de la Fédération jurassienne se pénètrent profondément de l'utilité qu'il y aurait pour tous que notre organe parût hebdomadairement afin de pouvoir y consacrer une large place à l'exposition des principes socialistes ; si tous les membres de la Fédération

étaient abonnés au *Bulletin*, il pourrait sans peine faire ses frais tout en demeurant à un prix très modique.

A l'œuvre donc, compagnons !

Que chacun de nous fasse de la propagande de son côté ; plus nous serons nombreux, plus le fardeau sera léger pour chacun, et nous pourrons avoir un organe sérieux représentant véritablement nos aspirations et à l'aide duquel nous ferons encore de nouveaux adhérents à la cause révolutionnaire socialiste.

Vive l'Internationale !

Vive la Fédération jurassienne !

Locle, le 7 mai 1873.

Au nom et par ordre du Comité fédéral jurassien :
Le Secrétaire correspondant,

PINDY.

P.-S. L'adresse du compagnon Floquet est : Grande-Rue, n° 143, et celle du citoyen Pindy est : Atelier coopératif des graveurs et guillocheurs, au Locle.

Dans sa séance du 13 courant, la Section de Neuchâtel, conformément à une décision du dernier Congrès jurassien, a élu dans son sein la Commission fédérale de statistique, et l'a composée des citoyens *Jenny, Guillaume* et *Simmendinger*. — L'adresse de la Commission est James Guillaume, place d'Armes, 5, Neuchâtel.

Le Congrès belge.

Le récent Congrès de la Fédération belge à Verviers, tenu les 13 et 14 avril, a été l'une des plus imposantes manifestations du socialisme en Belgique depuis plusieurs années.

Vingt-deux Sections ou Fédérations y avaient envoyé 37 délégués. Les votes se sont faits, non par délégués, mais par Fédérations de bassins ou de districts ; il y en avait six de représentées : celles d'Anvers, du bassin de Charleroi, de Bruxelles, du Centre, de la vallée de la Vesdre (Verviers), et de Liège.

Voici comment l'*Internationale* de Bruxelles raconte l'arrivée des délégués :

« Vers dix heures du matin, le dimanche 13 avril (jour de Pâques), une foule considérable de compagnons, venus de toutes les Sections du bas-

sin de la Vesdre, se pressaient aux abords de la station pour recevoir les délégués qui devaient arriver de tous les points du pays. La gare du chemin de fer était occupée par l'autorité : le commissaire en chef de police, un inspecteur de police en grande tenue et une escouade d'agents postés en divers endroits, dans l'intérieur de la station, veillaient au maintien de la tranquillité publique. Les troupes étaient consignées à Liège, à Namur et à Gand ; au premier signal, la garde civique devait être sous les armes ; pendant deux jours, les rues et surtout les cafés de Verviers ont regorgé de monde, appartenant à la police régulière, à la gendarmerie et à la police *interlope*... Vers 10 heures et demie du matin, le cortège se forma dans les rues qui avoisinent la station, et aussitôt les délégués arrivés, il s'ébranla. A ce moment il y avait certainement de sept à huit mille hommes dans le cortège, qui se rendit à la place des Récollets, où se trouve le local du Groupe de propagande révolutionnaire, transformé, pour la circonstance, en lieu de réunion pour les séances du Congrès. »

Dans la séance du 13 avril fut discutée et adoptée une proposition de Verrycken de Bruxelles, ainsi conçue :

« Je propose que le Congrès charge une Commission de rédiger un projet de règlement international, basé sur la non-existence d'un Conseil général international. Ce projet sera soumis à chacune des Sections belges et proposé au Congrès belge pour y être discuté. »

La séance du 14 avril, matin, fut occupée par des questions administratives.

Dans la séance du 14 avril, après-midi, le Congrès discuta une importante question de principe et de tactique : « La grève générale. » Dans un article spécial, nous avons résumé la discussion qui eut lieu à ce sujet, en y joignant notre appréciation.

Cette discussion aboutit au vote des deux résolutions suivantes :

« Le Congrès décide qu'il sera nommé une Commission spéciale dans le but de faire un appel aux travailleurs des campagnes. Sont nommés : César de Paepe, H. Van den Abeele, Laurent Verrycken, Alfred Herman, Victor Dave. Ce manifeste sera discuté au prochain Congrès belge. »

« Le Congrès propose de demander au prochain Congrès la nomination d'une Commission composée de deux membres par fédération, à l'effet de faire un travail aussi complet que possible, définissant d'une part les efforts faits depuis un siècle par le prolétariat pour améliorer sa situation matérielle et sociale, et d'autre part les tendances et les aspirations du prolétariat moderne à l'effet d'arriver au but commun des efforts de l'Association internationale des travailleurs : la Révolution. »

Le prochain Congrès belge aura lieu le jour de Pentecôte, à Gohyssart, dans la Fédération du bassin de Charleroi.

La grève générale.

L'idée de la *grève générale*, qui a déjà été étudiée à diverses reprises par différents groupes socialistes, a été agitée par le dernier Congrès belge, et y a donné lieu à une discussion très-intéressante.

La grève générale, si elle était réalisable, serait certainement le plus puissant levier d'une révolution sociale. Qu'on se figure en effet toute l'immense machine du travail s'arrêtant à jour fixe, dans tous les pays à la fois ; plus d'ouvriers dans aucune mine, dans aucune fabrique, dans aucun atelier ; les chemins de fer arrêtés ; plus de gaz pour l'éclairage ; le service des postes suspendu ; les travaux de l'agriculture interrompus ; les boulangeries et les boulangeries fermées. En un mot, le peuple tout entier descendu dans la rue, et disant à ses maîtres : « Je ne recommencerai le travail qu'après avoir accompli la transformation de la propriété qui doit mettre l'instrument de travail entre les mains du travailleur. » Serait-il possible à la bourgeoisie d'essayer une tentative quelconque de répression contre ce soulèvement universel ? Croit-on que les coups de fusil de la troupe empêcheraient la grève ? Non ; l'intervention de l'armée ne ferait que transformer en une lutte sanglante, où la victoire resterait infailliblement aux masses ouvrières, ce qui aurait pu n'être que la sommation pacifique adressée par le travail au capital.

Voilà l'idée. Voyons maintenant ce qui a été dit à ce sujet au Congrès belge.

Flinck, de Verviers, a ouvert la discussion en insistant sur le peu de résultats favorables que donnent les grèves partielles, malgré les sacrifices énormes qu'elles coûtent souvent. Il croit qu'il vaudrait mieux renoncer à l'avenir à toute grève partielle, si faire se peut, et consacrer tous nos efforts à préparer une grève générale, tant par la propagande que par l'organisation des moyens matériels.

Nivarlet, de Pepinster, dit que la première condition, pour préparer la grève générale, c'est que chaque profession énumère les griefs qu'elle a à élever contre ses exploités, et formule nettement ses aspirations. Il faut en outre que l'Internationale résume en un programme toutes les résolutions prises dans ses Congrès, et que ce programme soit distribué à profusion, afin que chacun soit bien instruit de nos tendances et du but auquel doivent irrévocablement aboutir nos constants efforts. Il ajoute que la petite bourgeoisie est d'accord avec nous sur la nécessité de la révolution, et la croit prête à appuyer un mouvement révolutionnaire.

Van den Abeele, d'Anvers, recommande la propagande parmi les ouvriers agricoles, sans l'appui desquels la grève ne pourrait devenir générale ; les prolétaires des champs ont au moins autant de griefs à articuler que ceux de l'industrie, et il faut nous efforcer de les faire sortir de leur apathie : c'est avec eux, la main dans la main, que nous devons marcher à notre émancipation.

Standaert, de Bruxelles, dit que ce qu'il voit de plus utile dans la propagande en faveur d'une grève générale, c'est que cette propagande fera renoncer aux grèves partielles, qui produisent souvent de si déplorables résultats et dont l'insuccès décourage et écrase les corporations.

Verrycken, de Bruxelles, recommande l'organisation de sociétés de résistance et de groupes parmi les travailleurs de toutes les industries. Il faut aussi que dans ces sociétés et ces groupes on discute sérieusement les questions sociales que nous voulons résoudre ; car si la grève générale doit nous conduire à la révolution, nous devons préparer pour le lendemain de cette révolution le nouvel ordre

de choses dans lequel nous entendons nous mouvoir. Il faut que le peuple sache par quel système nouveau il veut remplacer la vieille organisation bourgeoise qui croûle de tous côtés. La révolution se produisant en dehors de ces conditions d'urgence absolue n'aboutirait qu'à une inutile effusion de sang.

Les ouvriers ne doivent plus se laisser égarer par les fausses promesses de la bourgeoisie. Souvenons-nous qu'elle persiste à vouloir s'introduire parmi nous afin de faire tourner la révolution à son profit, comme nous le lui avons vu faire en 1789, 1848 et 1871.

Nous ne devons pas non plus nous fier à la petite bourgeoisie; elle nous a maintes fois donné des échantillons de ses bons procédés à notre égard; au moment où les travailleurs étaient en grève, n'est-ce pas cette petite bourgeoisie qui leur a retiré le crédit dans le but de les affamer pour les contraindre à se soumettre; n'est-ce pas elle encore qui excitait leurs femmes contre eux, en unissant ainsi la discorde et la misère, toujours au profit des exploités? Pendant toute la durée de la Commune de Paris, cette petite bourgeoisie, dont on ne saurait assez dénoncer l'hypocrisie, voyant les ouvriers maîtres de la situation de Paris, prenait une part active au mouvement socialiste qui se produisait, mais hélas! quand la grande ville succomba, quand les Versaillais entraient dans Paris, jonchant les rues des cadavres des prolétaires, n'est-ce pas cette même petite bourgeoisie qui leur dénonça et livra sans pudeur les vaillants défenseurs de la Commune, ces véritables représentants des aspirations et des idées des travailleurs?

Nous devons formuler un programme radical, continue Verrycken, définissant d'une façon exacte ce que nous entendons par la réforme de la propriété, qui est la base de l'ordre social actuel. Il faut en somme que nous sachions et que nous fassions connaître à tous ceux qui entendent marcher avec nous, comment nous procéderons à la liquidation sociale, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, car quoiqu'on puisse dire, ne l'oublions pas, compagnons, il n'y a plus aujourd'hui que deux partis en présence, celui des conservateurs et celui des socialistes.

Les idées de Verrycken sont partagées et appuyées par les orateurs suivants. Maigray, Warnotte du bassin de Charleroi, et Vannes de Liège.

Toute cette discussion montre combien les ouvriers belges sont profondément pénétrés du but radical que se propose l'Internationale, et avec quelle énergie ils sont résolus d'y travailler. Mais en s'engageant dans la propagande en faveur de la grève générale, sont-ils dans le bon chemin, ont-ils adopté la vraie tactique? Telle est la question que se poseront sans doute quelques-uns de nos lecteurs.

Pour nous, nous partageons l'avis exprimé par les compagnons Flinck et Standaert: l'utilité immédiate de l'idée d'une grève générale sera que cette idée fera abandonner les grèves partielles toutes les fois que l'absolue nécessité de celles-ci ne sera pas démontrée. Nous éviterons ainsi beaucoup de sacrifices inutiles, beaucoup de désastres qui font à la cause un tort matériel et surtout moral incalculable. Quant à savoir si jamais la Fédération internationale des corps de métier sera assez forte,

assez compacte, assez universelle pour pouvoir exécuter la grève générale; et si, d'un autre côté, des événements inattendus ne viendront pas résoudre le problème social par une autre voie, ce sont là des questions auxquelles personne ne peut aujourd'hui faire de réponse, mais qui ne doivent pas nous empêcher de continuer avec ardeur notre travail d'organisation et de propagande.

Résolutions

concernant les rapports des Sections des graveurs et guillocheurs envers la Fédération jurassienne, votées par la Section des graveurs et guillocheurs du district de Courtelary.

Considérant :

Que les Sociétés ouvrières de métier, en tant qu'organisation des intérêts spéciaux des diverses branches du travail, forment la base la plus positive de l'organisation et de l'action des classes ouvrières contre la domination capitaliste;

Que ces organisations spéciales des intérêts ouvriers doivent cependant être reliées entre elles par une solidarisation générale de leurs intérêts et une action commune;

Que les Sociétés de métier, en s'enfermant exclusivement dans le cercle de leurs intérêts particuliers ont méconnu la portée, historique générale de leur raison d'être;

Qu'elles doivent par conséquent désormais prendre une part active et suivie, dans toutes les manifestations générales du mouvement ouvrier;

Pour ces raisons l'Association des ouvriers graveurs et guillocheurs du Vallon de St-Imier, réunie en assemblée générale le 16 mars 1873, décide :

1° L'Association entrera en relations suivies avec la Fédération jurassienne de l'Internationale, dont elle forme l'une des Sections;

2° Le Comité de la Section veillera à ce que les rapports administratifs avec ladite Fédération soient toujours réguliers;

3° Toutes les communications officielles de la Fédération jurassienne seront transmises à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer;

4° Dans le but d'activer les rapports de la Section avec la Fédération, sans que les questions particulières à la Section aient à en souffrir, il y aura désormais deux assemblées générales par trimestre;

5° Le Comité s'entendra avec la Section des graveurs et guillocheurs du Locle, dans le but d'organiser une conférence entre les deux Comités, qui auraient à délibérer sur les moyens de faire adhérer les autres Sections ouvrières de métier des montagnes, à la Fédération Jurassienne;

6° Les présentes résolutions seront publiées dans le *Bulletin de la Fédération Jurassienne* et communiquées à toutes les Sections de la Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs.

Lettre du Conseil fédéral anglais.

L'espace nous manque pour donner en entier la lettre du Conseil fédéral anglais adressée au Congrès jurassien. Nous sommes obligés de la résumer brièvement.

La lettre débute en rappelant que la Fédération anglaise ne reconnaît pas le Congrès de la Haye ni le prétendu Conseil général de New-York, et que par conséquent la suspension de la Fédération jurassienne est pour elle nulle et non avenue.

Ensuite, tout en indiquant en quoi sa manière de voir diffère de la nôtre sur la question politique, le Conseil fédéral anglais ajoute : « Mais quelles que puissent être nos vues particulières, il y a une chose que nous reconnaissons tous : c'est que la lutte du travail est une lutte multiple, et qu'il est impossible d'établir une tactique stricte et uniforme, qui soit appropriée à toutes les circonstances et à tous les pays ; et pour cette raison, la base de notre Association ne peut être que fédérative. Nous acceptons cordialement le pacte d'amitié et de solidarité ; mais nous pensons qu'il ne peut être qu'un expédient provisoire, et nous réclamons davantage : nous réclamons la réorganisation complète de l'Association. »

Voici les propositions que présente à cet effet le Conseil fédéral anglais, pour être examinées par les diverses Fédérations régionales :

1^o Réorganisation de l'Association sur une base fédérative. Une déclaration à placer en tête des Statuts portera que chaque Fédération aura le droit de décider elle-même son action et sa ligne de conduite, et que ce droit ne pourra être entravé par aucun Conseil ou Congrès ;

2^o Il y aura, comme auparavant, des Congrès généraux annuels ; ces Congrès ne discuteront que des questions de principe, et n'auront aucun pouvoir d'intervenir dans les affaires intérieures d'aucune Fédération ;

3^o Le Conseil général sera aboli et remplacé par un *Conseil exécutif fédéral* qui servira de bureau de statistique et de correspondance. Il n'aura aucun pouvoir législatif. Ce Conseil sera élu, en tout ou en partie, par les différentes Fédérations, au moyen de leurs Conseils ou Comités ;

4^o Les Conseils fédéraux actuels seront abolis et remplacés par des *Conseils exécutifs*, dont le titre sera suivi du nom de la Fédération, comme *Conseil exécutif belge*, *Conseil exécutif jurassien*, etc. ;

5^o Le nom de l'Association sera changé, et remplacé par quelque nom comme : « Fédération internationale du travail, Union internationale du travail, Ligue internationale du travail. » Nous croyons que ce changement est nécessaire, ajoute le Conseil fédéral anglais, pour empêcher que le mouvement ouvrier ne soit compromis par la conduite stupide, sinon criminelle, du parti autoritaire, qui rendra l'Association la risée de la bourgeoisie. Nous devons absolument éviter d'être confondus avec eux, et pour cela adopter un nom distinct ; par là nous fortifierons notre mouvement et nous lui donnerons une vie nouvelle.

La lettre se termine par de nouveaux détails sur les manœuvres des hommes de la Haye en Angleterre. Nous croyons inutile d'y revenir ; pour nous et nos lecteurs, ces hommes sont finis, ils n'existent plus ; nous ne leur ferons pas le plaisir de les ressusciter en parlant encore d'eux.

Nous avons reçu de Londres la lettre suivante :

Londres, 26 avril 1873.

Citoyen Directeur du *Bulletin jurassien*,

Vous avez inséré, dans un de vos numéros, une lettre du citoyen Malon reproduite par le journal la *Liberté* du 6 avril.

La Société des réfugiés de la Commune à Londres a, dans sa réunion mensuelle du 20 avril, chargé sa Commission administrative d'y répondre et vous prie de lui donner place dans vos colonnes. Les citoyens qui ont écrit au citoyen Malon que le citoyen Streitoff était mort de faim ont été induits en erreur ; d'après nos renseignements il était atteint d'une maladie que la gêne a pu aggraver, c'est possible, mais de là à mourir de faim il y a loin.

Il existe à Londres une Société des réfugiés, qui certes n'est pas riche, mais qui n'a encore laissé personne de ceux qui s'y sont présentés sans les secourir.

Le citoyen Streitoff ne s'y est jamais fait inscrire ni pendant qu'il avait des ressources (d'après son dire il possédait 7 à 8,000 francs en arrivant à Londres) ni après qu'il les eut épuisées ; donc quand le fait serait vrai, il n'y aurait encore que de la faute de celui qui, après avoir combattu pour la solidarité, vit en individualisme.

Quant à la seconde partie de la lettre, nous avons dans la proscription des citoyens qui n'ayant pas d'état s'en sont créés, d'autres qui en ont et qui arrivent à ne pas travailler, le motif nous n'avons pas besoin de le dire.

Recevez, citoyen, nos salutations fraternelles.

SERMENT, GUYOT, MAUJEAN,
PARIGOT, DODOZ.

Le siège de notre Commission est chez le citoyen Guyot, trésorier, 31 Francis street, Tottenham Court road, W. C., Londres.

C'est seulement par la lettre qu'on vient de lire que nous avons appris l'existence d'une Société de secours parmi les réfugiés communalistes à Londres.

Nous sommes heureux que cette circonstance nous mette en relation avec elle ; et pour lui prouver qu'il n'y a eu chez nous aucune mauvaise volonté à son égard, nous tenons à sa disposition le solde non encore distribué de la souscription ouverte dans le *Bulletin*.

Les derniers procès-verbaux de l'ancien Comité fédéral ayant perdu leur actualité, et la place nous manquant, nous croyons pouvoir les supprimer sans inconvénient.

Souscription en faveur des réfugiés de la Commune, à Londres.

Le montant de la première liste, telle qu'elle est contenue dans notre numéro du 1^{er} avril, est de fr. 137,25. Une erreur typographique y a fait omettre deux postes, savoir fr. 5 du citoyen J. G., à Rome, et fr. 30 d'une Section alsacienne. En joignant ces deux postes à la somme indiquée plus haut, on obtient le chiffre de fr. 172,25, indiqué dans notre dernier numéro comme étant le total de la 1^{re} liste.

Dès lors, nous avons encore reçu fr. 70, envoi d'un groupe de citoyennes russes résidant à Genève. Le chiffre total est donc à ce jour de fr. 394,95.